



Commune de DORTAN (01590)

5. Institutions et vie politique
5.3 – Désignation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 N° 2026-015

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Date de la convocation :
25 mars 2026

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :
- transmission en sous-préfecture de Nantua le 02/04/2026
- affichage du 02/04/2026 au 01/06/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène - PIVARD Michel – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSES/ABSENTS : DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – LAMBERT Yves (pouvoir à COLOMB Pascal) – COLLOMB Mariane

Secrétaire de séance : Romain RODIA

OBJET :

**DESIGNATION DES
DELEGUES AU COMITE
SYNDICAL DU SIEA**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

VU les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

CONSIDERANT que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre ;

CONSIDERANT que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

CONSIDERANT qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

CONSIDERANT que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative ;

CONSIDERANT que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

CONSIDERANT la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de DORTAN doit désigner deux (2) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;



Commune de DORTAN (01590)

CONSIDERANT que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

M. le Maire propose de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Après concertation, M. PIVARD Michel et Mme DALPHIN Marlène présentent leur candidature en qualité de délégués titulaires et Messieurs BRIDOUX Gérard, DROUINAUD Philippe, COLOMB Pascal et Mme BAPTISTA MONNET Emeline présentent leur candidature en qualité de délégués suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE de ne pas procéder à l'élection des délégués au scrutin secret pour la nomination des délégués au Comité Syndical du SIEA.
- DESIGNER en qualité de délégués titulaires :
 - ⇒ M. PIVARD Michel
 - ⇒ Mme DALPHIN Marlène
- DESIGNER en qualité de délégués suppléants :
 - ⇒ Mme BAPTISTA MONNET Emeline
 - ⇒ M. COLOMB Pascal
 - ⇒ M. DROUINAUD Philippe
 - ⇒ M. BRIDOUX Gérard

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIEA

.....
Date de décision: 31/03/2026

Date de réception de l'accusé 02/04/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026015

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260331-DEL2026015-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DELIB 2026015 DU 31032026 DESIGNATION DELEGUES SIEA.pdf (99_DE-001-210101481-20260402-DEL2026015-DE-1-1_1.pdf)